

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale, comprenant au moins une commune d'au moins 3 500 habitants, adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public intercommunal sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte, au moins deux fois par an, au Conseil municipal, de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunal.»

Rappel de l'art. L.5211-39 du C.G.C.T. (loi du 12 juillet 1999)

Sommaire

I. –	RÔLE ET MISSIONS DU SDES PROPOS – Rôle et missions du SDES
II. –	FONCTIONNEMENT – Personnel – Organe délibérant – Locaux – Moyens financiers
III. –	LA CONCESSION – Patrimoine – Redevance d'occupation du domaine public communal
IV. –	CONVENTION « SPÉCIFIQUE SAVOIE » – Gestion de la Convention – Bilan de l'application de la Convention en 2010
V. –	AMÉLIORATION ESTHÉTIQUE DES POSTES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE
VI. –	COMMUNICATION
VII. –	INFORMATION
VIII. –	LISTE DES PROJETS D'AMÉLIORATION ESTHÉTIQUE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE INSCRITS DANS LE « PROGRAMME TRAVAUX 2010 ».
IX. –	PRÉSENTATION SUCCINCTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010
X. –	RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2010

I – Rôle et Missions du SDES

Les communes de Savoie adhérentes au SDES sont propriétaires du réseau de distribution publique d'électricité implanté sur leur territoire. Elles le mettent à disposition du concessionnaire ERDF, par l'intermédiaire d'un contrat de concession passé entre ERDF et le SDES autorité concédante.

La notion d'autorité concédante :

L'autorité concédante est l'entité habilitée à concéder la distribution d'énergie sur l'ensemble de son territoire, dans les dispositions prévues par la loi du 15 juin 1906 sur la distribution publique d'énergie électrique et par le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

De par leur adhésion au SDES, les communes ont transféré cette compétence au Syndicat qui est devenu l'interlocuteur privilégié auprès d'ERDF pour la Concession concernant les ouvrages BT (basse tension) et HTA (moyenne tension) situés sur leur territoire.

La notion de collectivité adhérente :

- **272 communes** sur les 305 du département sont adhérentes au Syndicat. Les autres fonctionnent sous forme de régie d'électricité.

Les missions du SDES

La compétence du SDES est celle d'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité sur le périmètre de la concession ; à ce titre, d'autres missions sont également assurées :

- La négociation du contrat de concession et son actualisation par avenants.
- Le contrôle de la bonne exécution des clauses contractuelles.
- Le suivi patrimonial des biens concédés, qui sont propriété des communes.
- La représentation des usagers des services publics.
- La négociation et la gestion de la Convention environnement « Spécifique Savoie » qui permet au SDES de subventionner à 60 % les travaux concernant les améliorations esthétiques du réseau de distribution publique.
- L'information aux collectivités locales.

II – Le Fonctionnement

Le Service Technique

Il assure les missions issues de compétences obligatoires exercées par le SDES concernant le pouvoir concédant :

- Contrôle des redevances R1 et R2.
- Collecte et instruction des déclarations des bases servant pour le calcul des redevances R1 (fonctionnement) et R2 (investissement).
- Suivi de l'application de la Convention « Spécifique Savoie ».
- Instruction technique et financière des dossiers de demandes de subventions.
- Assistance aux communes.
- Coordination et suivi des procédures informatiques.



Le Service d'Administration Générale et Financier

Il participe en complément à l'exécution de ces missions :

- Préparation, suivi du budget, compte administratif, décisions modificatives.
- Instruction administrative et financière des dossiers de travaux d'amélioration esthétique du réseau concédé, avec versement de participations.
- Règlement des participations financières en lien avec ERDF.
- Enregistrement des biens, inventaire, suivi des immobilisations.
- Organisation, préparation et suivi des réunions du Bureau et du Comité Syndical.
- Rédaction et diffusion des comptes rendus.
- Élaboration, rédaction et diffusion du rapport annuel d'activité.
- Gestion du personnel ainsi que toutes les tâches liées à la rémunération et la formation des agents.

LE PERSONNEL	
I RESPONSABLE ADMINISTRATIF	Sylviane PHELOUZAT – Sophie DUCHENE remplaçante <i>secrétariat général - finances - juridique</i>
I RESPONSABLE TECHNIQUE	Jean-Elie MOMMESSIN <i>contrôle - subventions - redevances - assistance aux communes</i>
I ADJOINT ADMINISTRATIF	Catherine DALHOUM <i>Accueil – comptabilité – suivi administratif des subventions</i>

L'ORGANE DÉLIBÉRANT ET L'EXÉCUTIF au 31 décembre 2010

LE COMITÉ SYNDICAL	
40 délégués titulaires et 40 délégués suppléants représentatifs des secteurs du département	
Premier collège	• 20 membres représentant les communes de l'arrondissement de CHAMBERY.
Deuxième collège	• 5 membres représentant les communes de l'arrondissement de SAINT-JEAN DE MAURIENNE.
Troisième collège	• 8 membres représentant les communes d'ALBERTVILLE Nord, d'ALBERTVILLE Sud, de BEAUFORT-SUR-DORON, de GRESY-SUR-ISERE et d'UGINE.
Quatrième collège :	• 7 membres représentant les communes des cantons d'AIME, de BOURG-SAINT-MAURICE, de BOZEL et de MOUTIERS.

LE BUREAU SYNDICAL	
Élu le 8 juillet 2008	
PRESIDENT	• Robert CLERC, Maire de Grésy-sur-Aix, Vice-président du Conseil Général
VICE-PRESIDENTS	• François CANTAMESSA, Maire de Venthon • André GUILLERME, représentant de la commune de Moutiers • Roger FAVIER, Maire de la commune de Le Châtel
MEMBRES	• Paul CASIEZ, Maire de Le Châtelard, • Sylvie COCHET, Adjointe au Maire d'Aix-les-Bains, Secrétaire du Bureau, • Serge DAL BIANCO, Adjoint au Maire de Saint-Vital, • Henri DUPASSIEUX, Adjoint au Maire de Chambéry, • Arlette PERILLAT, Maire de Cesarches, • Joël PRIMARD, Maire de Saint-Genix-sur-Guiers, • Jean-Claude RAFFIN, Maire de Modane. • Régis RUFFIER-LANCHE, Maire de Champagny-en-Vanoise.

Conformément à l'article **L.521 I-10 du Code Général des Collectivités Territoriales**, et dans les limites qui y sont stipulées, les membres du Comité ont décidé de déléguer le Bureau Syndical pour les affaires suivantes :

- Le personnel,
- Les assurances,
- Les marchés,
- Les contrats,
- Les locaux,
- Le contrôle de la concession,
- La négociation, l'administration et la gestion de la Convention SDES/ERDF dite Convention « Dispositions Spécifiques Savoie »,
- L'instruction des dossiers de demande de participation financière, dans le cadre de la Convention susvisée, ainsi que l'élaboration des Programmes Travaux.

LES LOCAUX

Les locaux, acquis en 1998, comprennent bureaux, accueil et salle de réunion.

LES MOYENS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2010

Redevances versées par ERDF :

Une redevance de fonctionnement : R1

- calculée à partir de la population municipale et des longueurs des réseaux BT et HTA des communes adhérentes à l'année n-1, elle est affectée au budget de fonctionnement du Syndicat et sert notamment pour le contrôle de la concession dans le cadre de l'exercice de la compétence autorité concédante.

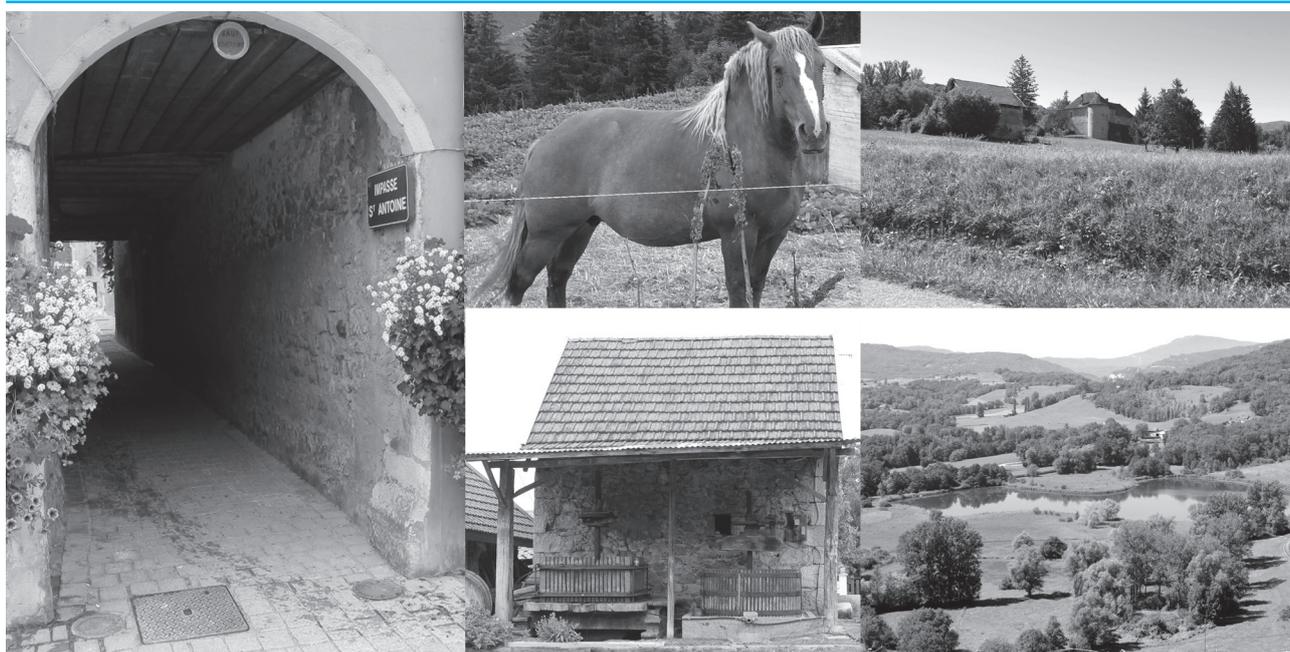
• **R1 de l'année 2010 = 490 928 €**

Une redevance d'investissement : R2

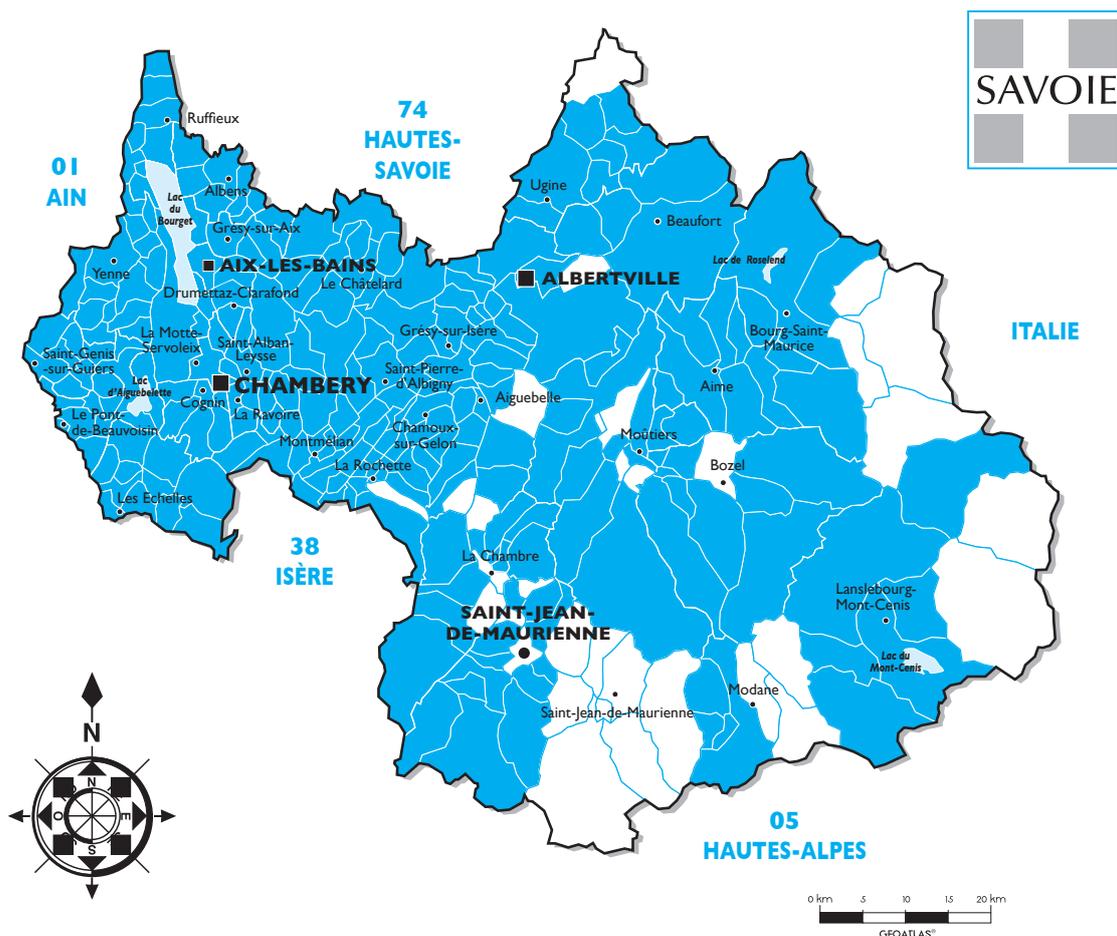
- calculée à partir des travaux mandatés par les communes adhérentes sur leur réseau concédé, en électrification et en éclairage public à l'année n-2, elle sert au subventionnement des projets liés à la Convention « Spécifique Savoie ».

• **R2 de l'année 2010 = 2 877 556 €**

N.B. : Le montant de la redevance R2 est conditionné par les déclarations des communes en ce qui concerne les attestations de recouvrement de la T.V.A. via le concessionnaire ERDF (terme B) et le questionnaire concernant l'éclairage public (terme E) accompagné de la copie des factures.



III — La Concession du SDES



PATRIMOINE EN CONCESSION EN 2010

- **5457** postes de Distribution Publique.
- **5255** km de réseau Basse Tension.
- **3821** km de réseau Moyenne Tension (HTA- 20 000 Volts).
- Soit **9076** km de réseau concédé.

Ce patrimoine concerne :

- **272 communes adhérentes** dont Chambéry, Aix les Bains et Albertville sur les 305 communes du Département. Les autres communes exploitent leur réseau électrique en régie (34 régies et 3 semi-régies).
- 389 951 habitants.

Particularité : La Concession de Savoie est entièrement en « régime urbain d'électrification » depuis 1974. Sous ce statut, c'est ERDF qui assume la maîtrise d'ouvrage des extensions, des renouvellements et des renforcements du réseau de distribution publique d'électricité.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public des communes par les réseaux d'électricité qui est prévue par le contrat de concession n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956.

En 2002, l'action collective de l'ensemble des syndicats d'électricité réunis au sein de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (F.N.C.C.R.), a permis la revalorisation de cette redevance qui n'était jusqu'alors pas recouvrée par les communes adhérentes.

Pour l'année 2010, ERDF a versé à l'ensemble des communes adhérentes au SDES un montant de 119 030 €, correspondant à la redevance due par le concessionnaire pour l'occupation annuelle du domaine public des communes par les réseaux de transport et de distribution.

IV. – Convention « Spécifique Savoie »

Gestion de la Convention Environnement en 2010

Quelques exemples de réalisations :



Saint-Genix-sur-Guiers, Rue du Couvent – AVANT



Saint-Genix-sur-Guiers, Rue du Couvent – APRÈS



Saint-Genix-sur-Guiers, Rue du Couvent – AVANT



Saint-Genix-sur-Guiers, Rue du Couvent – APRÈS



Albiez Montrond – AVANT



Albiez Montrond – APRÈS

La Convention « Spécifique Savoie » annexée au Contrat de Concession prévoit l'enveloppe annuelle du montant de la participation d'ERDF (40 %) aux travaux d'amélioration esthétique du réseau concédé.

La Convention environnement dite « Spécifique Savoie » 2008-2010 signée le 28 décembre 2007 s'est achevée le 31 décembre 2010.

1) Financement des programmes travaux

Le 22 juin 2010, le Bureau Syndical a décidé de majorer de 10 % la participation du SDES sur les dossiers acceptés en 2010. Il a donc affecté un montant de 2 152 136 € de la redevance R2 de l'année à hauteur de 30 % ou 70 %, pour permettre le financement des travaux concernant l'amélioration esthétique du réseau de distribution publique d'énergie électrique.

2) Règlement des participations financières

Depuis la création du S.D.E.S en 1996, 1 255 dossiers ont été acceptés sur un total de 1572 reçus et pour un montant total HT de travaux de 47 Millions d'euros.

A ce jour, 1066 dossiers ont été réglés par le SDES aux communes pour un montant de 12 M€.

En 2010, la répartition financière des aides a été votée comme suit :

- Montant total de travaux HT : **4,13 M€**.
- Montant total de subvention SDES (30 % - 70 %) : **2,15 M€**,
- Montant total de participation ERDF provisionnée (40 %) : **0,75 M€**,
- Montant total de participation des communes (30 %) : **1,23 M€**.
- Moyenne par dossier : **40 566,12 €**.
- Kilométrage évalué de réseau effacé : **44 km**.
- 49 dérogations ont été accordées pour un montant total de travaux HT de **2,46 M€**.

3) Reversement de redevance R2

Le Syndicat reverse, depuis déjà plusieurs années, une partie de la redevance R2 à hauteur de 10 % de son montant, aux communes adhérentes, au prorata des travaux mandatés par les collectivités l'année n-2, après validation par le SDES.

Cette attribution est effectuée avec un minimum de 80 € par commune bénéficiaire, conformément à la délibération du Bureau Syndical du 27 juin 2006, afin de compenser le temps passé par les agents des mairies pour effectuer le recensement des termes B et E et encourager les communes adhérentes à retourner ces déclarations au SDES.

La décision a été reconduite par le Bureau Syndical le 22 juin 2010.

Cette démarche est destinée à motiver et à sensibiliser les communes pour qu'elles effectuent auprès du SDES les déclarations des travaux sur le réseau électrique concédé et sur le réseau d'éclairage public.

Ces déclarations conditionnent le montant de la redevance R2 reversé par ERDF, actuellement unique source de revenu du syndicat pour les participations financières versées aux communes.

En 2010, le syndicat a versé **272 067,72 €** aux 173 communes concernées.

Le Syndicat a également participé à l'amélioration de l'environnement et à la fiabilisation du réseau électrique à concurrence du montant de sa redevance R2, conformément à la *Convention Environnement 2008-2010*, signée le 28 décembre 2007 entre ERDF Savoie et le SDES.

4) Traitement des dossiers de demande de subvention

Décision du bureau syndical du 30 novembre 2010

Les membres du bureau ont décidé, à l'unanimité,

- Limiter le montant du coût des travaux à 75 000 € HT par dossier présenté
- Exclure de la dotation les dossiers non grevés de TVA (travaux effectués en régie ou non soumis à TVA ou inscrits au FCTVA).

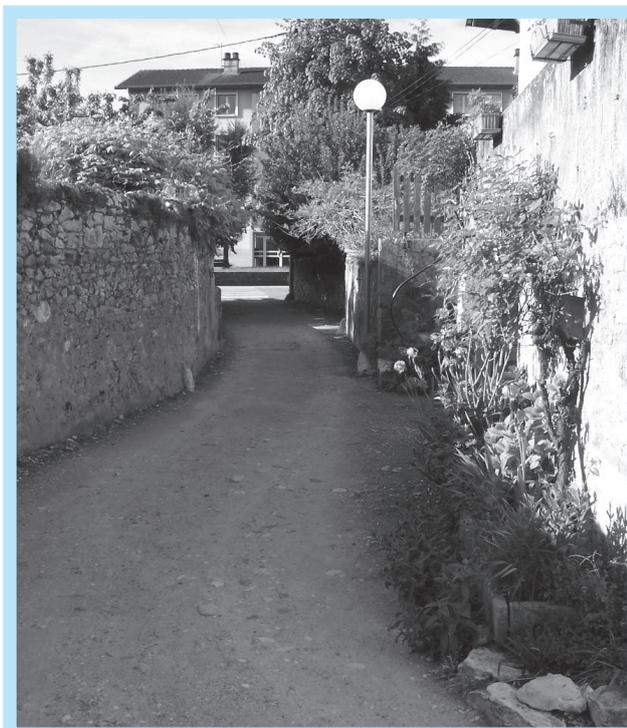
La limitation à 75 000 euros est une décision datant du 25 février 2002. Compte-tenu du renouvellement du comité en 2008, il était nécessaire de confirmer ce choix.

L'exclusion des travaux non soumis à TVA est justifié par le fait que le R2, qui est la recette du SDES pour le financement des travaux, est calculée en fonction des attestations de TVA émises par les communes à l'encontre de ERDF. En l'absence de TVA il n'y a pas de déclaration donc pas de recettes R2 versée par ERDF.

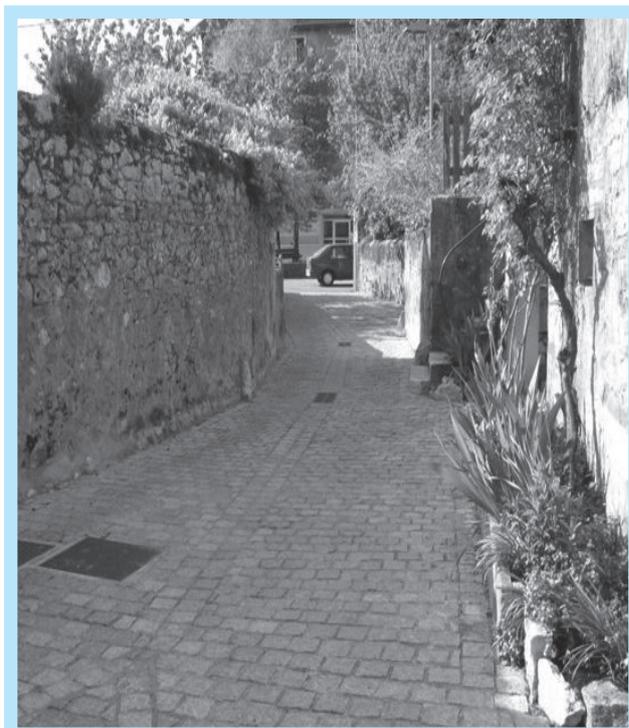
5) Versement d'un acompte aux communes

Depuis le 1^{er} janvier 2008, suite aux accords intervenus entre le SDES et ERDF, l'ensemble des subventions (acomptes et soldes) est payé aux communes par le SDES sur présentation des factures d'acomptes et décomptes relatifs à l'opération inscrite au « Programme Travaux ». Le SDES se charge ensuite de récupérer la part due par ERDF.

L'acompte, de 20 % du montant H.T. de l'estimation des projets inscrits dans le « Programme Travaux », est versé au vu de la « fiche de validation de la fin des travaux de génie civil » dûment complétée.



Yenne, impasse Saint-Antoine – AVANT



Yenne, impasse Saint-Antoine – APRÈS



Yenne, Impasse Saint-Antoine – AVANT



Yenne, Impasse Saint-Antoine – APRÈS

BILAN DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION ENVIRONNEMENT EN 2010

Le Programme Travaux 2010 a été finalisé le 30 novembre 2010 suite à l'instruction des constats de fin de travaux de génie civil et de l'état d'avancement des travaux.

RÉPARTITION DES DOSSIERS ACCEPTÉS DANS LE « PROGRAMME TRAVAUX » 2010

A10	Dossier Accepté 2010, 40 % ERDF, 30 % SDES, 30 % Commune
AS10	Dossier Accepté 2010, 70 % SDES, 30 % Commune, 0 % ERDF
P10	Dossier accepté 2010, Fresques ou Habillage Poste, 60 % SDES, 40 % Commune, 0 % ERDF
A10P	Dossier accepté 2010 avec Poste TOUR, 60 % ERDF, 20 % SDES, 20 % Commune



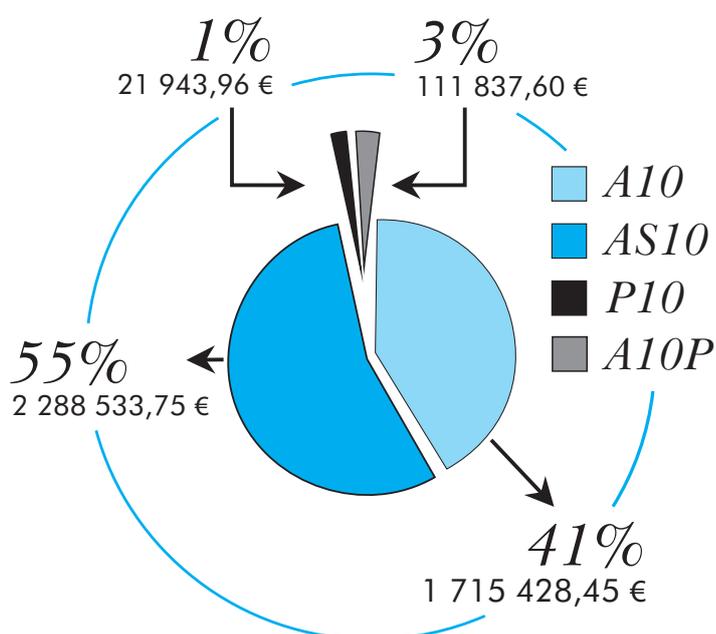
RÉPARTITION DES DOSSIERS ACCEPTÉS DANS LE « PROGRAMME TRAVAUX » 2010

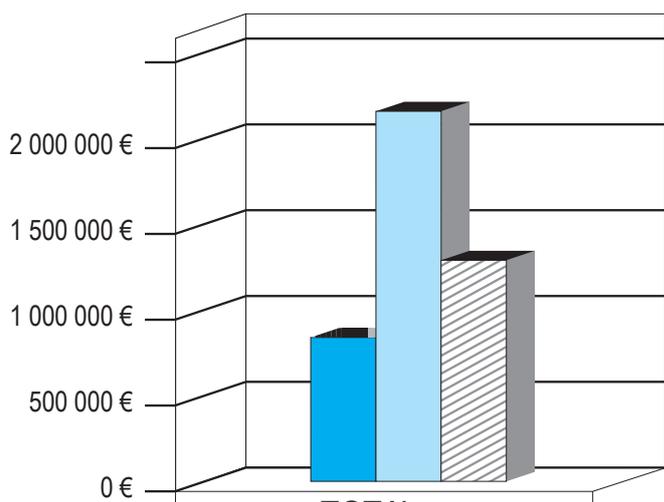
A10 : Dossier Accepté 2010, 40 % ERDF,
30 % SDES, 20 % Commune

AS10 : Dossier Accepté 2010, 0 % ERDF,
70 % SDES, 30 % Commune

P10 : Dossier Accepté 2010,
Fresques ou Habillage Poste,
0 % E.R.D.F,
60 % SDES, 40 % Commune.

P10 : Dossier accepté 2010
avec Poste TOUR,
60 % ERDF, 20 % SDES,
20 % Commune.



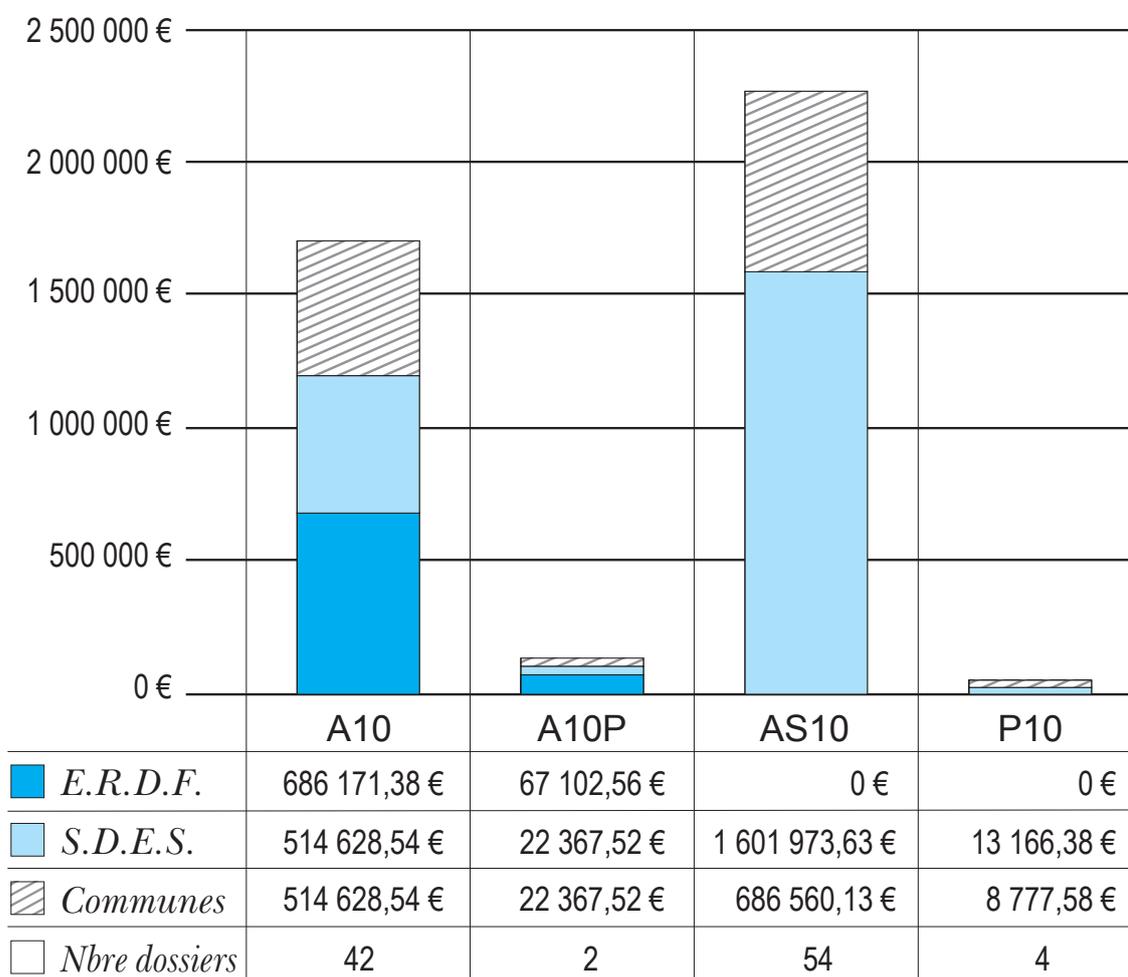


◀ **REPRÉSENTATION
DE LA PARTICIPATION
DES TROIS INTERVENANTS
DANS LE PROGRAMME
TRAVAUX 2010**

	TOTAL
■ <i>E.R.D.F.</i>	753 273,94
■ <i>S.D.E.S.</i>	2 152 136,06
▨ <i>Communes</i>	1 232 333,76

Nombre total de dossiers : **102**

RÉPARTITION FINANCIÈRE DES INTERVENANTS PAR CATÉGORIE

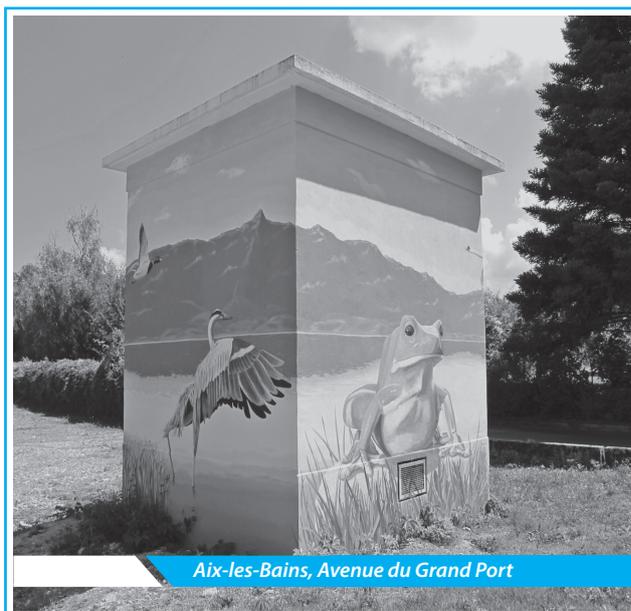
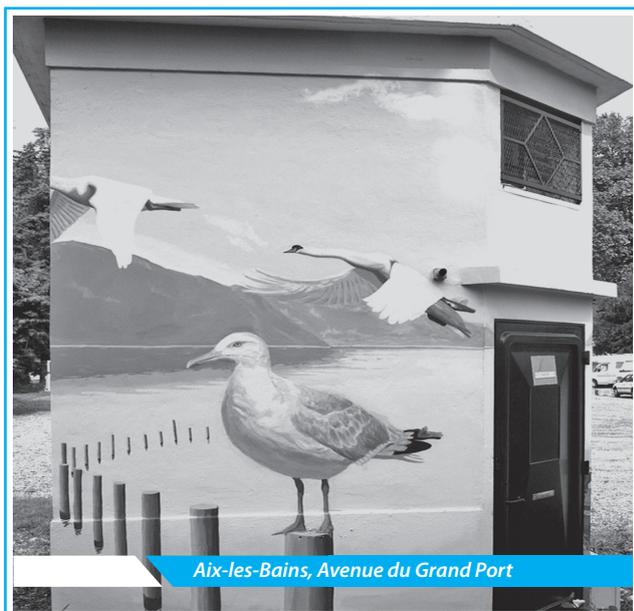


V — Amélioration esthétique des Postes de Distribution publique d'Énergie électrique

Le 16 février 2010, les membres du Comité Syndical ont décidé, comme les années antérieures, de provisionner un montant maximum de 46 000 € afin de réaliser des opérations d'esthétique sur les postes de transformation.

Ils ont également confirmé les caractéristiques des dossiers à retenir et la limite financière pour chaque opération prise en charge par le SDES, sans participation d'ERDF.

Pour l'exercice 2010, 4 nouveaux projets ont été présentés et acceptés par la Commission.



VI — Information

- Mise en conformité des Statuts du SDES et conséquences sur les opérations d'enfouissement du réseau électrique.

VII — Communication

- Enfouissement des réseaux secs au Chef lieu de Fontcouverte - La Toussuire.
- Enfouissement des réseaux à Montgirod-Centron.

VIII — Liste des projets d'amélioration esthétique des Réseaux de Distribution Publique inscrits dans le «Programme Travaux 2010»

- voir document en annexe – pièce n° 1.

IX — Présentation du Budget et Compte Administratif 2010

- voir document en annexe – pièce n° 2.

X — Recueil des Actes Administratif 2010

- voir document en annexe – pièce 3.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS AU CHEF-LIEU DE FONTCOUVERTE - LA TOUSSUIRE

La commune de **Fontcouverte - La Toussuire** a engagé depuis **2007** un vaste programme d'enfouissement des réseaux secs sur les hameaux disséminés sur l'ensemble du territoire communal ainsi que sur la **station de ski de La Toussuire**. L'opération réalisée au Chef Lieu représente la 3^{ème} tranche d'enfouissement des réseaux secs.

Maître de l'ouvrage :	: Commune de Fontcouverte – La Toussuire
Lieu et année de réalisation :	: Commune de Fontcouverte – La Toussuire, SAVOIE, 2010
Maître d'œuvre :	: PROFILS ETUDES DEVELOPPEMENT
Entreprise LOT 1 (Génie Civil) :	: Groupement SASSI BTP/MAURIENNETP
Entreprise LOT 2 (Câblage) :	: GRAMARI



Suite à la décision du Syndicat Intercommunal de l'Edioulaz, regroupant les communes de Fontcouverte – La Toussuire et Villarembert – Le Corbier, de réaliser des travaux de création d'un réseau d'assainissement sur l'ensemble des hameaux de Fontcouverte, la commune a décidé de réaliser en coordination l'enfouissement de l'ensemble des lignes aériennes présentes sur les hameaux concernés.

Les travaux de génie civil ont été réalisés entre septembre 2009 et août 2010. Les travaux de câblage ont alors démarré en septembre 2010. La mise en service du réseau souterrain a eu lieu au mois de novembre et la dépose des poteaux existants au mois de décembre 2010.

L'opération a ainsi permis la **suppression** dans le paysage de **23 poteaux Basse Tension, 3 poteaux HTA, d'un poste aérien type H61** et de **1 500 mètres de câbles électriques**.

Parallèlement, un réseau d'éclairage public et des luminaires neufs sont venus agrémenter le centre du Chef Lieu afin de lui redonner le cachet d'un petit bourg de montagne.

D'un point de vue financier, la part relative à l'enfouissement du réseau électrique s'élève à environ **281 000 €**, subventionnée à plus de 60 % par le SDES.



Article réalisé par **Cedrick Humbert Cabinet ProfilsEtudes**, pour la mairie de Fontcouverte-La Toussuire.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX À MONTGIROD-CENTRON



La **Commune de Montgirod - Centron** située en **Tarentaise** se compose de 3 hameaux : le chef-lieu historique à 1150 mètres d'altitude (une centaine de résidents permanents), **Le Villaret** à mi-pente (40 habitants environ) et **Centron**, dans le bas de la vallée, peuplé de 360 habitants.

La municipalité, nouvellement élue en 2008, considérant :

- le re-goudronnage programmé pour 2009 de deux voies dégradées par les nombreux passages d'engins de chantier lors des travaux de déviation de la RN 90.
- la réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées rendue nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de la nouvelle station d'épuration (programmation 2010-2011).

a décidé de solliciter l'aide du SDES pour enfouir les réseaux électriques avant la réfection des chaussées prise en charge, à titre de réparation, par les services de l'Etat.

Un maître d'œuvre (le cabinet SITES de Salins les Thermes) a été recruté pour un montant estimé de 506 000 € HT coût de la réhabilitation des réseaux humides, de l'enfouissement du réseau électrique ERDF, des lignes téléphoniques et la modernisation de l'éclairage public.

Après discussions entre Messieurs Robert CLERC et Jean-Elie MOMMESSIN du SDES d'une part, Madame Rose PAVIET Maire de MONTGIROD et le Conseil Municipal d'autre part, trois tranches ont été retenues puis validées en Commission :

- la **route des Sables** le 16 juin 2009.
- la **route des Allobroges** le 15 septembre 2009.
- la **rue de la Tour** le 24 novembre 2009.

pour un montant estimé de **168 874 € HT** consacrés à l'amélioration esthétique du réseau électrique concédé à ERDF.

Les travaux commencés en novembre 2009 se sont achevés fin 2010 confiés pour le génie civil à BOCH Frères de Macôla-Plagne et pour le câblage à CARRET-VETTIER d'Aime.

Le montant définitif s'est élevé à **125 281 € HT** soit un décompte inférieur de 25,8 % au prix estimé. Les deux premières tranches ont été financées à 40 % par ERDF, 20 % par le SDES, la troisième à 60 % par le SDES.

Au total ce sont **1 268 mètres linéaires de câbles aériens qui auront été enlevés, 1 310 mètres linéaire de câbles souterrains posés** ainsi que **40 poteaux anciens remplacés pour l'éclairage public**.

L'intérêt esthétique de cette opération est largement illustré par les photos jointes.

Les habitants de Montgirod-Centron ne peuvent que louer l'aide du SDES et espérer une nouvelle collaboration dans les années à venir.



Article rédigé par **Alain Matray**, Maire-Adjoint de Montgirod.

VII — Information

Mise en conformité des Statuts du SDES et conséquences sur les opérations d'enfouissement du réseau électrique

Nouvelle procédure comptable pour les communes
(Rappel de l'information faite aux communes fin 2010)

I - RÈGLES DE L'INTERCOMMUNALITÉ ET MISE EN CONFORMITÉ DES STATUTS DU SDES

Rappel des principes régissant les EPCI

- Principe de spécialité.
- Principe d'exclusivité.
- Interdiction de scinder l'investissement et le fonctionnement.

La mise à disposition : Le régime de droit commun obligatoire

- Transfert de l'ensemble des biens, équipements et services nécessaires à l'exercice de la compétence (art. L.521 I-5 III CGCT qui renvoie aux dispositions de l'art. L.1321-I et s. CGCT) ainsi que les emprunts ayant servi à les financer.
- Champ d'application : domaine public et domaine privé de la commune.
- Transfert à titre gratuit et constaté par procès-verbal établi contradictoirement.

Les conséquences du régime de mise à disposition

- Transfert de l'ensemble des droits et obligations à l'exception du droit d'aliéner.
- Transfert de l'ensemble des pouvoirs de gestion.
- Substitution contractuelle : établissement du procès-verbal de mise à disposition.
- Délibération de la commune propriétaire du bien mis à disposition et délibération de l'EPCI, autorisant les exécutifs à signer le PV de mise à disposition.

Les mentions devant figurer au PV

- Identification des parties représentées par les exécutifs autorisés à signer en application d'une délibération de la commune et de l'EPCI.
- Compétence au titre de laquelle le bien est mis à disposition.
- Consistance des biens.
- Situation juridique des biens.
- Référence aux articles du CGCT régissant le régime de la mise à disposition.
- État des biens et évaluation de la remise en état de ceux-ci par l'EPCI.

Une forme spécifique de coopération conventionnelle : loi MOP

– Mission de maître d'ouvrage déléguée (arts 3 et 4 loi MOP) :

Une commune peut confier à un EPCI le soin de réaliser, en son nom propre et pour son propre compte, des missions de maîtrise d'ouvrage publique relatives à une opération restant de la compétence communale. Il ne s'agit pas d'un transfert de compétence communale à l'EPCI mais de confier par voie de convention, pour une partie limitée et définie, des actes liés à la réalisation d'une opération précise.

- Nécessité d'une convention spécifique relevant de la loi MOP fixant l'étendue des missions du mandataire et relations financières.
- Obligations de publicité et mise en concurrence posées par le CMP.

– La co-maîtrise d'ouvrage (art 2 loi MOP) :

passation d'une convention non soumise à l'obligation de respect des règles de publicité ou de mise en concurrence.

L'article 2 de la loi MOP prévoit que lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Cette convention doit préciser les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en préciser le terme.

Chaque maître d'ouvrage concerné doit avoir une « compétence » sur une partie de l'ouvrage ou de l'ensemble des ouvrages concernés.

- Transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage.
- Ne constitue pas un mandat au sens de la loi MOP.

La modification des statuts du SDES

Rappel des relations entre les collectivités concédantes, le SDES et ERDF et des statuts avant la modification, évocation de la nécessité de mettre en conformité les statuts, exposé la procédure de modification des statuts et présentation du projet des nouveaux statuts.

Les conditions de versement des fonds de concours

Art. L.5212-24 du CGCT: Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre le syndicat d'électricité et les Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité du conseil syndical et des conseils municipaux. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxe de l'opération concernée.

2 - LA NOUVELLE PROCÉDURE POUR LES OPÉRATIONS D'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE AVEC LA CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE

2-1 Constitution d'un dossier de demande de participation

A – Une délibération* du Conseil municipal :

- Actant la volonté de la commune de solliciter une participation auprès du SDES pour l'opération concernée (enfouissement du réseau concédé à ERDF) en prévoyant l'inscription de la dépense correspondante au budget.
- Autorisant le Maire à signer la Convention de Co-maîtrise d'ouvrage pour permettre juridiquement à la commune d'exercer la maîtrise d'ouvrage sur le réseau concédé à ERDF le temps de l'opération.

*un modèle de délibération est à disposition sur le site : sdes73.com

B – La Convention** de Co-maîtrise d'ouvrage signée par le Maire en trois exemplaires.

- En l'absence de travaux coordonnés (par ex : réseau HTA seul), le SDES déléguera au concessionnaire ERDF la maîtrise d'ouvrage pour réaliser les travaux d'esthétique.

** un modèle de Convention de co-maîtrise d'ouvrage est à disposition sur le site : sdes73.com

C – Dans chaque dossier :

1. Une notice explicative des travaux envisagés indiquant les travaux qui sont prévus en coordination (eau potable, eaux pluviales, assainissement, gaz, France Télécom, HTA, BT, éclairage public, réseau vidéo, réseau numérique) et impérativement la période de début des travaux.
2. Valorisation des travaux :
 - Dans le cas de travaux réalisés en coordination, le chiffrage devra obligatoirement faire apparaître le coût global et le coût détaillé par réseau (ex : réseau électrique concédé, France Télécom, éclairage public, eau, réseau vidéo, réseau numérique).
3. Un plan de situation des travaux.

Transmettre au SDES 2 exemplaires du dossier complet (3 exemplaires sont nécessaires si la commune est éligible aux aides du Conseil général)

Le SDES se charge de transmettre le dossier à ERDF et au Conseil Général de la Savoie.

Chaque pièce manquante rend le dossier INCOMPLET et irrecevable.

Les travaux concernant l'éclairage public, le réseau numérique et téléphonique, ainsi que les travaux effectués en régie ne bénéficient pas de participation.

Le montant maximal accepté par dossier est de : 75 000,00 € H.T.

2-2 Traitement du dossier par le SDES

Un dossier présenté en commission peut bénéficier de l'attribution d'une participation à hauteur de 60 % du montant HT des travaux (20 % SDES + 40 % ERDF ou 60 % SDES) (en 2010 : 30 % SDES + 40 % ERDF ou 70 % SDES) subordonnée à son inscription au Programme Travaux et au respect des modalités relatives à la Convention « Spécifique Savoie » 2011-2013 en cours de négociation.

Les commissions d'attribution ont lieu en février, juin, octobre et novembre. Trois options :

- Dérogation : DEROG
- Ou inscription au Programme Travaux :
 - » A10 : 20 % SDES (30 % en 2010) + 40 % ERDF.
 - » A10P : poste Tour, 20 % SDES + 60 % ERDF.
 - » AS10 : 60 % SDES (70 % en 2010), 0 % ERDF.
 - » P10 : fresque, 60 % SDES.
- Ou report du dossier à la prochaine commission : C10 ou C11 pour la dernière commission.

2-3 Travaux

L'approbation des projets d'exécution de canalisations électriques est régie par le décret du 29 juillet 1927.

- Article 49 à diffuser au moins 21 jours avant le début des travaux : phase étude.
- Article 50 à diffuser au moins 1 mois avant le début des travaux : phase étude.

Rappel, information :

- » Les conventions de servitude ou de passage pour les réseaux sur le domaine privé à réaliser en phase étude.
- » L'Arrêté « interdistance » du 10 mai 2006 ramène la distance entre les réseaux secs à 5 cm.
- » Marchés publics : description détaillée de la part réseau électrique dans le DCE et suivi sur chaque situation du marché > imputation comptable en compte de tiers.

Pour la mise en service du réseau électrique, la commune transmet à ERDF (Voir document descriptif technique ERDF) :

- Rapport du bureau de contrôle.
- Plans.
- DMEO (Demande de Mise en Exploitation d'Ouvrage).

- PMEO (Possibilité de Mise en Exploitation d'Ouvrage).
- AMEO (Avis de Mise en Exploitation d'Ouvrage)
- AAO (Attestation d'Achèvement d'Ouvrage)
- Plan de récolement informatisé (format Carto 200)
- Certificat de conformité des ouvrages à transmettre à la DDT (contrôle électrique de l'Etat)

2-4 Règlement de la participation ERDF + SDES

1. FICHE « Validation de fin des travaux de génie civil ».
 - Acompte de 20% du montant H.T. versé à la commune.
2. COPIE DE LA FACTURE DE GÉNIE CIVIL DÉTAILLÉE.
 - faisant apparaître le montant global des travaux et le montant de la partie concernant seulement le réseau concédé à E.R.D.F.
3. COPIE DE LA FACTURE DE CÂBLAGE DÉTAILLÉE.
4. COPIE DE LA FACTURE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DÉTAILLÉE.
5. UN RÉCAPITULATIF faisant apparaître (partie du réseau concédé à E.R.D.F. seulement).
 - Le montant H.T. du génie civil.
 - Le montant H.T. du câblage.
 - Le montant H.T. de la maîtrise d'oeuvre.
 - Le montant total H.T.
 - Le montant de l'acompte de 20%.
 - La participation de 40% ERDF Savoie moins l'acompte (ou 0 %).
 - La participation de 20% (ou 60% moins l'acompte) SDES / (pour 2010) de 30% (ou 70% moins l'acompte) SDES.
6. Le SDES complétera LA OU LES ATTESTATIONS DE TVA originales visées par le percepteur et encaissera le montant correspondant auprès d'ERDF avant remboursement à la commune sur les travaux de génie civil, câblage et maîtrise d'oeuvre acquittés par la commune. La TVA est recouvrée par l'intermédiaire du concessionnaire ERDF dans un délai de trois mois. La déclaration au F.C.T.V.A. pour ce type de travaux est interdite.
7. UN CERTIFICAT DU MAIRE ATTESTANT que les travaux du secteur concerné (génie civil et câblage) sont terminés OU LE PV. DE RÉCEPTION DES TRAVAUX.
8. PV signé du Maire de fin de Convention de Co-maîtrise d'ouvrage.

3 - LA NOUVELLE PROCEDURE COMPTABLE pour les communes

	Article dépense	Montant	Article recette	Montant
Paiement Facture travaux	4581	119,60 €		
Encaissement Participation SDES/ERDF			Titre 4582	60,00€ (20/40 ou 60)
Constatation part autofinancement communal	20441	40,00 €	Titre 4582	40,00 €
Récupération de la TVA par l'intermédiaire du SDES			Titre 4582	19,60
Après réception de la déclaration de TVA et de l'attestation de fin de travaux valant PV de fin des opérations de co-maîtrise d'ouvrage et après encaissement par le SDES du versement d'ERDF				

Solde des opérations pour comptes de tiers

Débit 4582-1 119,60 € Crédit 4581-1 119,60 €
 Il s'agit d'une opération d'ordre non budgétaire passée par le comptable.

Amortissement du fonds de concours

Mandat au 6811 (042) Titre au 280441 (040).
 (exemple : pour 100 € de travaux, amortis sur 15 ans, mandat et titre de 2,66 €).
 Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire sur 15 ans maximum.

Mise à disposition des réseaux antérieurs

Débit 2423 Crédit 21534 du montant des travaux relatifs au réseau électrique.
 Le montant retenu sera fourni par le comptable, au vu des dossiers enregistrés au SDES.
 Il s'agit d'une opération d'ordre non budgétaire passée par le comptable.

Les Annexes

PIÈCE N° 1

- LISTE DES PROJETS D'AMÉLIORATION ESTHÉTIQUE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE INSCRITS DANS LE « PROGRAMME TRAVAUX 2010 »

PIÈCE N° 2

- COMPTE ADMINISTRATIF 2010

PIÈCE N° 3

- RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2010
MÉMENTO DES DÉCISIONS PRISES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Les compte-rendus de concession ERDF ainsi que les rapports d'activité du SDES des années antérieures peuvent être consultés librement au Syndicat ou être expédiés sur demande.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DE LA SAVOIE

Liste des dossiers ACCEPTÉS dans le programme Travaux 2010

COMMUNE / SECTEUR	CATÉGORIE	Date Commission	TOTAL ESTIMATION H.T.	PARTICIPATION ERDF ESTIMÉE	PARTICIPATION SDES ESTIMÉE
AIGUEBELLE	Montant total des dossiers déposés par la commune :		23 896,53 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Secteur de l'Eglise - Tranche 2	AS10	30/11/2010	23 896,53 €	0,00 €	16 727,57 €
AIME	Montant total des dossiers déposés par la commune :		166 267,22 €	Nombre de dossiers pour la commune : 5	
Tessens - Ruelle du Breuil	A10	16/02/2010	38 000,65 €	15 200,26 €	11 400,20 €
Longefoy, Secteur Nord	A10	22/06/2010	55 267,00 €	22 106,80 €	16 580,10 €
Grande Rue	AS10	30/11/2010	34 060,30 €	0,00 €	23 842,21 €
Le Breuil, HTA, Tranche n°2, déplacement d'ouvrage	AS10	30/11/2010	32 522,27 €	0,00 €	22 765,59 €
Du Pont de la Tour à Villette	A10	05/10/2010	6 417,00 €	2 566,80 €	1 925,10 €
AIX-LES-BAINS	Montant total des dossiers déposés par la commune :		4 270,00 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Fresque sur poste transformateur Avenue du Grand Port	P10	22/06/2010	4 270,00 €	0,00 €	2 562,00 €
ALBERTVILLE	Montant total des dossiers déposés par la commune :		12 500,00 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Conflans, Eglise Saint-Grat	A10	16/02/2010	12 500,00 €	5 000,00 €	3 750,00 €
ALBIEZ-MONTROND	Montant total des dossiers déposés par la commune :		117 236,16 €	Nombre de dossiers pour la commune : 3	
Chemin rural des Gouailles à la Place du Village - tronçon B-C	A10	22/06/2010	25 816,27 €	10 326,51 €	7 744,88 €
Dossier complémentaire Chef-Lieu, tronçon A-B	AS10	30/11/2010	16 419,89 €	0,00 €	11 493,92 €
Etoile des Neiges - Tronçon DE, 1 ^{ère} tranche	AS10	30/11/2010	75 000,00 €	0,00 €	52 500,00 €
APREMONT	Montant total des dossiers déposés par la commune :		17 657,75 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Dossier complémentaire Saint-Pierre, Le Palais, Tranche 2	AS10	05/10/2010	17 657,75 €	0,00 €	12 360,43 €
BASSENS	Montant total des dossiers déposés par la commune :		17 524,15 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Rue de la Martinière	AS10	30/11/2010	17 524,15 €	0,00 €	12 266,91 €
BETTON-BETTONNET	Montant total des dossiers déposés par la commune :		75 000,00 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Chef-Lieu, RD 28, RD 30, 2 ^{ème} tranche	AS10	30/11/2010	75 000,00 €	0,00 €	52 500,00 €
BONNEVAL-TARENTEISE	Montant total des dossiers déposés par la commune :		75 000,00 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Bonneval Eglise - 3 ^{ème} tranche	A10	05/10/2010	75 000,00 €	30 000,00 €	22 500,00 €
BOURG-SAINT-AURICE	Montant total des dossiers déposés par la commune :		152 929,69 €	Nombre de dossiers pour la commune : 4	
Route de la Bourgeat - 2 ^{ème} tranche	AS10	05/10/2010	32 289,50 €	0,00 €	22 602,65 €
Lieu-dit La Chenal	A10	16/02/2010	20 407,00 €	8 162,80 €	6 122,10 €
Lieu-dit La Grange	A10	16/02/2010	35 112,50 €	14 045,00 €	10 533,75 €
Les Echines Dessus	A10	05/10/2010	65 120,69 €	26 048,28 €	19 536,21 €
BRAMANS	Montant total des dossiers déposés par la commune :		40 725,50 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Rue de Loutraz, 1 ^{ère} tranche	A10	05/10/2010	40 725,50 €	16 290,20 €	12 217,65 €
CESSENS	Montant total des dossiers déposés par la commune :		43 464,00 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Chef-Lieu	A10	05/10/2010	43 464,00 €	17 385,60 €	13 039,20 €
CEVINS	Montant total des dossiers déposés par la commune :		14 802,00 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Secteur du Clos	A10	22/06/2010	14 802,00 €	5 920,80 €	4 440,60 €
CHALLES-LES-EAUX	Montant total des dossiers déposés par la commune :		4 500,00 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Fresque 2 faces sur Poste Avenue de Barby	P10	30/11/2010	4 500,00 €	0,00 €	2 700,00 €
CHAMBERY	Montant total des dossiers déposés par la commune :		124 805,79 €	Nombre de dossiers pour la commune : 4	
Avenue d'Aix-les-Bains - 2 ^{ème} tranche, bande cyclable	A10	22/06/2010	27 116,20 €	10 846,48 €	8 134,86 €
Rue du Grand Champ, Chambéry le Haut, tranche 2	AS10	05/10/2010	23 792,80 €	0,00 €	16 654,96 €
Avenue d'Aix-les-Bains	AS10	05/10/2010	47 241,79 €	0,00 €	33 069,25 €
Rue du Commandant Bulle - Chemin du Petit Bois Chambéry le Vieux	AS10	05/10/2010	26 655,00 €	0,00 €	18 658,50 €
CHAMOIX-SUR-GELON	Montant total des dossiers déposés par la commune :		75 000,00 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Hameau de Villard Dizier	AS10	30/11/2010	75 000,00 €	0,00 €	52 500,00 €
CHAMPAGNEUX	Montant total des dossiers déposés par la commune :		185 663,89 €	Nombre de dossiers pour la commune : 3	
Le Centre, Tranche 3	A10	05/10/2010	75 000,00 €	30 000,00 €	22 500,00 €
Le Centre, Rue de la Vie, Tranche 2, HTA	A10	05/10/2010	50 906,02 €	20 362,41 €	15 271,81 €
Le Centre, Rue de la Vie, Tranche 1, BT	AS10	05/10/2010	59 757,87 €	0,00 €	41 830,51 €
CHAVANNES-EN-MAURIENNE (LES)	Montant total des dossiers déposés par la commune :		68 088,50 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Hameau de l'Eglise	A10	16/02/2010	68 088,50 €	27 235,40 €	20 426,55 €
CHIGNIN	Montant total des dossiers déposés par la commune :		135 801,00 €	Nombre de dossiers pour la commune : 2	
Lieu-dit le Viviers, chemin de la Tour, 2 ^{ème} tranche, HTA + BT	A10	05/10/2010	60 801,00 €	24 320,40 €	18 240,30 €
Lieu-dit le Viviers, 1 ^{ère} tranche, HTA + BT	A10	22/06/2010	75 000,00 €	30 000,00 €	22 500,00 €
CHINDRIEUX	Montant total des dossiers déposés par la commune :		8 239,59 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Dossier complémentaire Rond Point de la Gendarmerie, HTA	AS10	16/02/2010	8 239,59 €	0,00 €	5 767,71 €
COMPOTE (LA)	Montant total des dossiers déposés par la commune :		6 325,83 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Dossier complémentaire, VC4, Chemin des Ecoles, 1 ^{ère} tranche	AS10	16/02/2010	6 325,83 €	0,00 €	4 428,08 €
COTE D'AIME (LA)	Montant total des dossiers déposés par la commune :		57 885,00 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Montmery - Tranche 2, Tronçon R1 - R54	AS10	30/11/2010	57 885,00 €	0,00 €	40 519,50 €

COMMUNE / SECTEUR	CATÉGORIE	Date Commission	TOTAL ESTIMATION H.T.	PARTICIPATION ERDF ESTIMÉE	PARTICIPATION SDES ESTIMÉ
CREST VOLAND	Montant total des dossiers déposés par la commune :		19 720,89 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Le Crest, Déplacement poste 250 kVA Chemin du Mur Blanc	AS10	30/11/2010	19 720,89 €	0,00 €	13 804,62 €
CROIX-DE-LA-ROCHETTE (LA)	Montant total des dossiers déposés par la commune :		18 217,40 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Chef-Lieu, Abords de l'Eglise	AS10	30/11/2010	18 217,40 €	0,00 €	12 752,18 €
CRUET	Montant total des dossiers déposés par la commune :		36 116,53 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Village de la Chapelle, CD 201, Tranche n°2	A10	05/10/2010	36 116,53 €	14 446,61 €	10 834,96 €
DESERTS (LES)	Montant total des dossiers déposés par la commune :		73 629,00 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Poste Tour, Boucle Sud de la Féclaz	A10P	30/11/2010	73 629,00 €	44 177,40 €	14 725,80 €
DOMESSIN	Montant total des dossiers déposés par la commune :		66 699,18 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
RD 38 - Entrée Sud du Village	AS10	30/11/2010	66 699,18 €	0,00 €	46 689,43 €
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Montant total des dossiers déposés par la commune :		99 134,21 €	Nombre de dossiers pour la commune : 3	
Impasse de l'Etraz	AS10	30/11/2010	41 546,00 €	0,00 €	29 082,20 €
Les Hauts de Fresenex	A10	16/02/2010	26 558,21 €	10 623,28 €	7 967,46 €
Carrefour de Fresenex, RD 211	A10	16/02/2010	31 030,00 €	12 412,00 €	9 309,00 €
ETABLE	Montant total des dossiers déposés par la commune :		149 232,86 €	Nombre de dossiers pour la commune : 3	
Lieu-dit le Villaret - 2 ^{ème} tranche	AS10	05/10/2010	22 053,36 €	0,00 €	15 437,35 €
Hameau des Granges - 2 ^{ème} tranche	AS10	05/10/2010	54 562,50 €	0,00 €	38 193,75 €
HTA entre Villaret et les Granges	AS10	30/11/2010	72 617,00 €	0,00 €	50 831,90 €
FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE	Montant total des dossiers déposés par la commune :		205 670,58 €	Nombre de dossiers pour la commune : 3	
Chef-lieu - 4 ^{ème} tranche	A10	05/10/2010	71 623,96 €	28 649,58 €	21 487,19 €
Chef-lieu - 3 ^{ème} tranche	A10	22/06/2010	68 826,51 €	27 530,60 €	20 647,95 €
Chef-lieu - 2 ^{ème} tranche	A10	22/06/2010	65 220,11 €	26 088,04 €	19 566,03 €
FRETERIVE	Montant total des dossiers déposés par la commune :		32 859,57 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Hameau de Charrue	A10	22/06/2010	32 859,57 €	13 143,83 €	9 857,87 €
GILLY-SUR-ISERE	Montant total des dossiers déposés par la commune :		143 989,50 €	Nombre de dossiers pour la commune : 4	
RD990 - Transformateur les Pierres	A10	05/10/2010	39 247,00 €	15 698,80 €	11 774,10 €
RD 990 - Transformateur les Clarines, Tranche 1	A10	05/10/2010	32 820,00 €	13 128,00 €	9 846,00 €
RD 990 - Transformateur les Clarines, Tranche 2	A10	05/10/2010	42 942,50 €	17 177,00 €	12 882,75 €
RD990 - Transformateur Le Tissot	A10	05/10/2010	28 980,00 €	11 592,00 €	8 694,00 €
GRANIER	Montant total des dossiers déposés par la commune :		116 573,60 €	Nombre de dossiers pour la commune : 2	
Chef-Lieu, secteur C, tranche n°1	AS10	05/10/2010	44 352,50 €	0,00 €	31 046,75 €
Chef-Lieu, secteur C, tranche n°2	AS10	05/10/2010	72 221,10 €	0,00 €	50 554,77 €
HAUTECOUR	Montant total des dossiers déposés par la commune :		69 042,47 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Hameau du Breuil, 1 ^{ère} tranche	AS10	30/11/2010	69 042,47 €	0,00 €	48 329,73 €
JACOB-BELLECOMBETTE	Montant total des dossiers déposés par la commune :		12 120,00 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Carrefour de la Grobelle	A10	22/06/2010	12 120,00 €	4 848,00 €	3 636,00 €
LAISSAUD	Montant total des dossiers déposés par la commune :		33 030,75 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
La Maladière	A10	22/06/2010	33 030,75 €	13 212,30 €	9 909,23 €
MACOT-LA-PLAGNE	Montant total des dossiers déposés par la commune :		75 000,00 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Hameau de Plangnagnant	AS10	30/11/2010	75 000,00 €	0,00 €	52 500,00 €
MARCHES (LES)	Montant total des dossiers déposés par la commune :		42 619,51 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Hameau de Saint-André, 2 ^{ème} tranche, HTA + BT, VERSION n° 2	A10	22/06/2010	42 619,51 €	17 047,80 €	12 785,85 €
MERCURY	Montant total des dossiers déposés par la commune :		61 460,26 €	Nombre de dossiers pour la commune : 2	
Dossier complémentaire - Gémilly RD 64, 4 chemin et VC de Longebonne	AS10	22/06/2010	7 940,14 €	0,00 €	5 558,10 €
Route de Longebonne, 2 ^{ème} tranche	AS10	05/10/2010	53 520,12 €	0,00 €	37 464,08 €
MERY	Montant total des dossiers déposés par la commune :		49 371,35 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Chef-lieu, Rue de la Béthanie	AS10	30/11/2010	49 371,35 €	0,00 €	34 559,95 €
MOUXY	Montant total des dossiers déposés par la commune :		20 192,00 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Chemin des Bugnards - 2 ^{ème} tranche	A10	05/10/2010	20 192,00 €	8 076,80 €	6 057,60 €
MYANS	Montant total des dossiers déposés par la commune :		17 284,46 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Dossier complémentaire, Chemin du Penet, Bellisay, 2 ^{ème} tranche	AS10	16/02/2010	17 284,46 €	0,00 €	12 099,12 €
NOTRE-DAME-DU-CRUET	Montant total des dossiers déposés par la commune :		20 348,42 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Traversée du bas du Village (Lieu-dit Le Sujet, 1 ^{ère} tranche)	A10	22/06/2010	20 348,42 €	8 139,37 €	6 104,53 €
PONT-DE-BEAUVOISIN	Montant total des dossiers déposés par la commune :		75 000,00 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
RD 36, Le Roulet	A10	05/10/2010	75 000,00 €	30 000,00 €	22 500,00 €
ROGNAIX	Montant total des dossiers déposés par la commune :		49 419,00 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Hameau des Teppes	AS10	30/11/2010	49 419,00 €	0,00 €	34 593,30 €
ROTHERENS	Montant total des dossiers déposés par la commune :		30 202,70 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Entrée sud - Chef lieu, HTA	A10	22/06/2010	30 202,70 €	12 081,08 €	9 060,81 €
SAINT-ALBAN-LEYSSE	Montant total des dossiers déposés par la commune :		83 453,39 €	Nombre de dossiers pour la commune : 2	
Chemin des Vigne, Monterminod, Tranche n° 4, HTA	AS10	30/11/2010	55 928,33 €	0,00 €	39 149,83 €
Chemin des Vignes, Monterminod, Tranche n° 2, BT	AS10	30/11/2010	27 525,06 €	0,00 €	19 267,54 €

COMMUNE / SECTEUR	CATÉGORIE	Date Commission	TOTAL ESTIMATION H.T.	PARTICIPATION ERDF ESTIMÉE	PARTICIPATION SDES ESTIMÉE
SAINT-BALDOPH	Montant total des dossiers déposés par la commune :		74 427,00 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Route du Béchaud, HTA + BT	AS10	30/11/2010	74 427,00 €	0,00 €	52 098,90 €
SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS	Montant total des dossiers déposés par la commune :		59 372,67 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Hameau du Pont	AS10	30/11/2010	59 372,67 €	0,00 €	41 560,87 €
SAINT-FRANCOIS-DE-SALES	Montant total des dossiers déposés par la commune :		62 750,00 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Hameau de la Magne	AS10	05/10/2010	62 750,00 €	0,00 €	43 925,00 €
SAINT-GENIX-SUR-GUIERS	Montant total des dossiers déposés par la commune :		107 857,89 €	Nombre de dossiers pour la commune : 2	
L'Orée du Bourg, RD 1516, Route de Yenne	A10	05/10/2010	32 857,89 €	13 143,16 €	9 857,37 €
RD 1516 - Poste Pignollette	AS10	30/11/2010	75 000,00 €	0,00 €	52 500,00 €
SAINT-JULIEN-MONTDENIS	Montant total des dossiers déposés par la commune :		102 369,24 €	Nombre de dossiers pour la commune : 2	
Lieu-dit Montdenis - 4 ^{ème} tranche	A10	05/10/2010	32 857,89 €	12 894,22 €	9 670,66 €
Lieu-dit Montdenis 3 ^{ème} tranche	A10	16/02/2010	75 000,00 €	28 053,48 €	21 040,11 €
SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE	Montant total des dossiers déposés par la commune :		75 000,00 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Villarenger, HTA + BT	AS10	30/11/2010	75 000,00 €	0,00 €	52 500,00 €
SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	Montant total des dossiers déposés par la commune :		25 910,75 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
RD911, Aval du giratoire avenue de l'Arclusaz	AS10	30/11/2010	25 910,75 €	000 €	18 137,53 €
SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT	Montant total des dossiers déposés par la commune :		65 148,01 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
La Fracette, Tranche n° 2	AS10	05/10/2010	65 148,01 €	000 €	45 603,61 €
SAINT-PIERRE-DE-SOUCY	Montant total des dossiers déposés par la commune :		46 262,00 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Chef-Lieu, Le Chanet, Le Plan	AS10	30/11/2010	46 262,00 €	0,00 €	32 383,40 €
SAINT-SORLIN-D'ARVES	Montant total des dossiers déposés par la commune :		24 670,08 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
La Balme, Prés - Plans, les Vachers	AS10	30/11/2010	24 670,08 €	0,00 €	17 269,06 €
TERMIGNON	Montant total des dossiers déposés par la commune :		134 752,99 €	Nombre de dossiers pour la commune : 2	
Traversée du Village, RD 1006 ex RN6	AS10	05/10/2010	75 000,00 €	0,00 €	52 500,00 €
Quartier de la Favière, Montée Sainte-Marie	AS10	05/10/2010	59 752,99 €	0,00 €	41 827,09 €
UGINE	Montant total des dossiers déposés par la commune :		52 813,60 €	Nombre de dossiers pour la commune : 2	
Création d'un giratoire au carrefour d'Outrechaie	A10	22/06/2010	14 605,00 €	5 842,00 €	4 381,50 €
Poste Tour, Les Sablons, « Nouvelle Avenue »	A10P	30/11/2010	38 208,60 €	22 925,16 €	7 641,72 €
VAL D'ISERE	Montant total des dossiers déposés par la commune :		23 525,50 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Hameau du Fornet	AS10	30/11/2010	23 525,50 €	0,00 €	16 467,85 €
VENTHON	Montant total des dossiers déposés par la commune :		10 482,00 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Route de la Perella, 2 ^{ème} tranche	AS10	16/02/2010	10 482,00 €	0,00 €	7 337,40 €
VEREL-PRAGONDRAN	Montant total des dossiers déposés par la commune :		34 010,00 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Bourg de Pragondran	AS10	30/11/2010	34 010,00 €	0,00 €	23 807,00 €
VILLARD-D'HERY	Montant total des dossiers déposés par la commune :		7 179,94 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Dossier complémentaire chef-lieu 2 ^{ème} tranche (3 ^{ème} tranche)	AS10	30/11/2010	7 179,94 €	0,00 €	5 025,96 €
VILLARD-SALLET	Montant total des dossiers déposés par la commune :		55 478,08 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Chef-lieu - 4 ^{ème} tranche, Louise Dufourg, VC2 entre RD 925 et RD28	A10	22/06/2010	55 478,08 €	22 191,23 €	16 643,42 €
VIMINES	Montant total des dossiers déposés par la commune :		27 373,04 €	Nombre de dossiers pour la commune : 2	
Dossier complémentaire Forêt d'Albert, les Vignes	AS10	05/10/2010	16 457,82 €	0,00 €	11 520,47 €
Dossier complémentaire Lachat	AS10	05/10/2010	10 915,22 €	0,00 €	7 640,65 €
VIVIERS-DU-LAC	Montant total des dossiers déposés par la commune :		32 646,56 €	Nombre de dossiers pour la commune : 1	
Route des Essarts - 2 ^{ème} tranche	AS10	30/11/2010	32 646,56 €	000 €	22 852,59 €
VOGLANS	Montant total des dossiers déposés par la commune :		13 173,96 €	Nombre de dossiers pour la commune : 2	
Fresque 3 faces sur poste transfo les Primevères, Chemin de Sonnaz	P10	22/06/2010	5 266,99 €	000 €	3 160,19 €
Fresque sur poste transfo à Villarcher, Rue de la Plaine	P10	22/06/2010	7 906,97 €	000 €	4 744,18 €
YENNE	Montant total des dossiers déposés par la commune :		77 570,22 €	Nombre de dossiers pour la commune : 2	
Impasse Saint-Antoine	A10	22/06/2010	13 836,14 €	5 534,46 €	4 150,84 €
Hameau des Henry	AS10	30/11/2010	63 734,08 €	000 €	44 613,86 €

RÉCAPITULATIF DES DOSSIERS INSCRITS DANS LE PROGRAMME TRAVAUX 2010

Nombre de dossiers :	102	Participation ERDF estimée :	754 473,94 €
Lg tranchée estimée (ml) :	43 137	Participation SDES estimée :	2 153 036,06 €
Lg câble estimée (ml) :	45 786	Participation Commune estimée :	1 233 233,76 €
lg estimée du câble déposé :	41 261		

Total H.T. : 4 140 743,76 € — Moyenne H.T. : 40 595,53 €

Compte Administratif

Exercice 2010

VUE D'ENSEMBLE

- EXÉCUTION DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
- RECETTES D'INVESTISSEMENT

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- MANDATS ÉMIS
- TITRES ÉMIS

EXÉCUTION DU BUDGET

		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	Section de fonctionnement	2 876 405,11 A	4 450 989,48 G
	Section d'investissement	31 684,83 B	24 830,47 H
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement	0,00 A	5 723 743,11 G
	Section d'investissement	0,00 B	58 540,55 H
		=	=
TOTAL (Réalizations + Reports)		2 908 089,94 =A+B+C+D	10 258 103,61 =G+H+I+J
RESTES À RÉALISER À REPORTER EN N1	Section de fonctionnement	0,00 E	0,00 K
	Section d'investissement	0,00 F	0,00 L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00 =E+F	0,00 =K+L
RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	2 876 405,11 =A+C+E	10 174 732,59 =G+I+K
	Section d'investissement	31 684,83 =B+D+F	83 371,02 =H+J+L
	TOTAL CUMULÉ	2 908 089,94 =A+B+C+D+E+F	10 258 103,61 =G+H+I+J+K+L

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits à employer (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	R à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	286 600,00	150 232,59			136 367,41
012	Charges de personnel et frais assimilés	179 900,00	133 490,35			46 409,65
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	9 138 000,00	2 571 931,09			6 566 068,91
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		9 604 500,00	2 855 654,03			6 748 845,97
66	Charges financières	300,00				300,00
67	Charges exceptionnelles	2 100,00				2 100,00
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues	9 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 615 900,00	2 855 654,03			6 751 245,97
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	20 251,08	20 751,08			-500,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		20 251,08	20 751,08			-500,00
TOTAL		9 636 151,08	2 876 405,11			6 750 745,97
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	R à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges		17 887,87			-17 887,87
70	Produits des serv., du domaine et ventes...					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante	3 880 000,00	4 368 696,49			-488 696,49
Total des recettes de gestion courante		3 880 000,00	4 386 584,36			-506 584,36
76	Produits financiers	20 000,00	5 372,21			14 627,79
77	Produits exceptionnels	25 000,00	59 032,91			-34 032,91
78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 925 000,00	4 450 989,48			-525 989,48
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section fonct.					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		3 925 000,00	4 450 989,48			-525 989,48
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		5 723 743,11				

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	R à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)	6 791,63	938,86		5 852,77
204	Subventions d'équipements versées				
21	Immobilisations corporelles	76 000,00	30 745,97		45 254,03
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	82 791,63	31 684,83		51 106,80
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation				
26	Participations créances rattachées à des participations				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières				
45-1	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	82 791,63	31 684,83		51 106,80
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement				
	TOTAL	82 791,63	31 684,83		51 106,80
	Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	R à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipements versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement				
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 000,00	4 079,39		-79,39
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
138	Autres subventions d'investissement non transf.				
18	Compte de liaison : affectation				
26	Participations créances rattachées à des participations				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
	Total des recettes financières	4 000,00	4 079,39		-79,39
45X-2	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	4 000,00	4 079,39		-79,39
021	Virement de la section de fonctionnement				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	20 251,08	20 751,08		-500,00
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	20 251,08	20 751,08		-500,00
	TOTAL	24 251,08	24 830,47		-579,39
	Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de N-1	58 540,55			

BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET

B1

1 – MANDATS ÉMIS (y compris sur les restes à réaliser)

Chap	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	150 232,59		150 232,59
012	Charges de personnel et assimilés	133 490,35		133 490,35
014	Atténuation de produits			
60	Achats et variations de stocks			
65	Autres charges de gestion courante	2 571 931,09		2 571 931,09
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles		500,00	500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions		20 251,08	20 251,08
71	Production stockée (ou déstockage)			
Dépenses de fonctionnement – Total		2 855 654,03	24 014,86	2 876 405,11
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00
Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Remboursement d'emprunts (sf 1688 non budg.)			
18	Compte de liaison : Affectations			
	Opérations d'équipement (total)			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	938,86		938,86
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles	30 745,97		30 745,97
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances ratt. à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations (reprises)			
29	Prov. pour dépréciation des immobilisations			
39	Prov. pour dépréciation des stocks et en-cours			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Prov. pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers			
3.	Stocks			
Dépenses d'investissement – Total		31 684,83	0,00	31 684,83
Pour information D001 Déficit d'investissement reporté de N-1				0,00

BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET

B2

2 – TITRES ÉMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuation de charges	17 887,87		17 887,87
60	Achats et variation des stocks			
70	Prod. des services, du domaine et ventes directes			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante	4 368 696,49		4 368 696,49
76	Produits financiers	5 372,21		5 372,21
77	Produits exceptionnels	59 032,91		59 032,91
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes de fonctionnement – Total		4 450 989,48		4 450 989,48
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				5 723 743,11

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 079,39		4 079,39
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes (sf 1688 non budg.)			
18	Compte de liaison : Affectations			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations		500,00	500,00
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances ratt. à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		20 251,08	20 251,08
29	Prov. pour dépréciation des immobilisations			
39	Prov. pour dépréciation des stocks et en-cours			
45X-2	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Prov. pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers			
3..	Stocks			
Recettes d'investissement – Total		4 079,39	20 751,08	24 830,47
Pour information R001 Excédent d'investissement reporté de N-1				58 540,55

La Convention « Spécifique Savoie »

GESTION DE LA CONVENTION ENVIRONNEMENT EN 2010



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2010

Mémento des décisions prises tout au long de l'année

Le compte-rendu des décisions prises lors des Assemblées Générales, des réunions du Bureau Syndical et de la Commission d'inscription au Programme de Travaux est systématiquement communiqué à toutes les Communes adhérentes.

RÉUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 16 FÉVRIER 2010

- Possibilités de financement de la commission.
- Programmation 2010 – pré-programmation 2011.
- Amélioration esthétique de postes de distribution publique la Préfecture.
- Maîtrise d'ouvrage – suite de la réunion avec la Préfecture.
- Embauche d'un agent avec un profil technique.
- Négociation de la convention « Spécifique Savoie » se terminant le 31/12/2010.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ SYNDICAL DU 2 MARS 2010

- Présentation et vote du compte de gestion de 2009.
- Présentation et vote du compte administratif de 2009.
- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009.
- Présentation et vote du budget primitif 2010.
- Association « énergie sans frontières ».
- Programmation 2010.

RÉUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 20 AVRIL 2010

- Création d'un emploi d'Attaché Territorial – mise en place du régime indemnitaire.
- Suppression d'un emploi de secrétaire de mairie – modification du tableau des effectifs.
- Modification des statuts du Syndicat – maîtrise d'ouvrage et déploiement numérique.
- Nouvelles missions du Syndicat – embauche d'un Directeur Général des Services.

RÉUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 22 JUIN 2010

- Possibilités de financement de la 2ème commission de programmation 2010.
- Reversement de redevance R2 pour 2010.
- Majoration exceptionnelle du taux de participation pour 2010 : 70%
- Programmation 2010 - pré-programmation 2011 par le SDES.
- Réunion des Syndicats urbains à la FNCCR à Paris le 23/06/2010.
- Convention « Spécifique Savoie » 2011-2013.
- Remplacement congé maladie – Convention avec le CDGFPT73 du SDES.
- Mise en conformité des statuts du SDES Comptabilité / finances.
- Insertion « Le Journal du Parlement ».

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ SYNDICAL DU 14 SEPTEMBRE 2010

- Modification des statuts – Maîtrise d'ouvrage.
- Maîtrise d'ouvrage – Convention de mandat.
- Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade.
- Création d'un emploi d'Ingénieur Principal – mise en place du régime indemnitaire – modification du tableau des effectifs.
- Création d'un poste de catégorie A – recrutement d'un Ingénieur.
- Attribution de l'indemnité de Conseil et de budget au Payeur Départemental.
- Négociation de la convention « Spécifique Savoie » se terminant le 31/12/2010.

RÉUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 5 OCTOBRE 2010

- Possibilités de financement de la 3ème commission de programmation 2010.
- Programmation 2010 - pré-programmation 2011
- Régime indemnitaire du personnel : mise en conformité avec la réglementation.

RÉUNION DU BUREAU SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2010

- Possibilités de financement de la 4ème commission de programmation 2010.
- Programmation 2010 - pré-programmation 2011.
- Traitement des dossiers de demandes de subventions :
 - Limités à 75 000,00 € - n.
 - Travaux grevés de TVA.
 - Travaux non effectués en régie.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2010

- Placements des excédents de fonctionnement.
- Personnel – plan et règlement de formation du personnel.
- Changement de strate de référence.

Les compte-rendus de concession E.R.D.F. ainsi que les rapports d'activité du S.D.E.S. Des années antérieures peuvent être consultés librement au syndicat ou être expédiés sur demande.